

Berechit18 Octobre 2025
26 Tichri 5786**1417**

	All.	Fin	R. Tam
Paris	18h38	19h43	20h29
Lyon	18h33	19h34	20h18
Marseille	18h34	19h34	20h15
Tel Aviv	17h45	18h42	19h18
Jérusalem	17h29	18h40	19h21

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: +972 88 52 9003
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il**Hilloula**Le 24 Tichri, Rabbi Yaakov Yossef de
Polnia, auteur du Toldot Yaakov YossefLe 25 Tichri, Rabbi Moché Sofer, le
'Hatam SoferLe 25 Tichri, Rabbi Lévi Its'hak de
Berditchov, le « défenseur » du
peuple juif

Le 26 Tichri, Rabbi Acher de Stolin

Le 27 Tichri, Rabbi Its'hak Hazaken,
l'un des TossaphistesLe 28 Tichri, Rabbi Avraham Abikher,
Av Beth Din d'AlexandrieLe 29 Tichri, Chimon Hatsaddik, l'un
des derniers Anciens de la Grande
Assemblée

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

**Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine****MASKIL LÉDAVID**

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le péché d'Adam et de 'Hava

« L'Eternel-Dieu dit : "Voici l'homme devenu comme l'un de nous, en ce qu'il connaît le bien et le mal." »

(Béréchit 3:22)

Le Rambam, dans son ouvrage Moré Nevoukhim (Le guide des égarés I, chap.2), soulève la question suivante : lorsqu'Adam a consommé de l'arbre de la connaissance, ses yeux se sont ouverts, et il a pu distinguer le bien du mal, ce qui apparaît plus comme une récompense que comme un châtement. Pourquoi donc a-t-il été récompensé de la sorte après avoir transgressé l'ordre divin ?

Adam a été créé par le Saint béni soit-Il Lui-même. En outre, le traité Baba Batra (58a) rapporte que le talon d'Adam éclairait de la même façon que le soleil, ce qui souligne son exceptionnelle piété. Dès lors, comment a-t-il pu fauter ? De plus, Adam ne possédait pas encore de mauvais penchant, ce qui renforce notre question.

Adam représentait la source de toute bénédiction, le summum de la perfection et de la sagesse. Le Gaon Rabbi Yehouda Petaya, de mémoire bénie, écrit, dans son ouvrage Ma'hané Yehouda, qu'Adam avait peur de la mort ; bien qu'il n'ait jamais pu en être le témoin, il était parvenu, fort de son exceptionnelle sagesse, à anticiper l'existence de cette réalité. Comment donc comprendre que malgré cette sagacité, il ait pu fauter ? Car les anges, qui ne parvenaient pas à faire la distinction entre le Saint béni soit-Il et l'homme, ont voulu dire au sujet de ce dernier : « Saint, saint, saint ». Cette démarche répond également à la question du Rambam : l'homme a été récompensé pour avoir commis une avéra pour la bonne cause, autrement dit, afin que les anges puissent faire la distinction entre l'Eternel et l'homme, entre le Créateur et Sa créature.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment qu'après son péché et son expulsion du jardin d'Eden, Adam désirait que le monde sache qu'il n'avait pas fauté dans une mauvaise intention. On explique aussi qu'Adam était 'hassid, puisque le roi David, qui était une réincarnation d'Adam, affirme à son sujet : « Protège-moi, car je suis fidèle ('hassid) » (Téhilim 86:2). David a hérité de cette âme pieuse d'Adam. Le 'hassid est d'un niveau très élevé – par exemple, il se prépare une heure avant de prier. C'était aussi le cas d'Adam. Suite à son péché, il se sépara de sa femme pendant une période de cent trente ans, afin d'obtenir le pardon divin, ce qui prouve le niveau exceptionnel qu'il avait atteint.

Un homme donne à son prochain de l'argent ; ce dernier va ensuite étudier. L'homme voulant récupérer son argent sans déranger son ami dans son étude, reprend son argent dans la poche du costume de son ami. Aux yeux d'un observateur extérieur, cet acte semble assimilable à un péché, alors qu'en réalité, ce n'est pas le cas. Il en est de même concernant Adam : du point de vue du Créateur, il n'a pas péché, mais aux yeux du monde, son acte s'assimile à un péché. Aussi, fut-il puni en étant expulsé du jardin d'Eden, mais il fut aussi récompensé, étant donné que l'Eternel ne considérait pas son acte comme un péché – ce qui répond à l'interrogation du Rambam.

Nos Sages, de mémoire bénie, posent la question suivante (Yalkout Chimoni, Yéchaya, 508) : « Où se trouvait Adam au moment où le serpent a incité la femme à consommer du fruit ? » Et de répondre : « Il se promenait avec le Saint béni soit-Il dans le jardin d'Eden. » Cependant, cette explication soulève une difficulté : l'arbre de la connaissance se situait dans le jardin d'Eden, aussi, pourquoi Dieu n'a-t-il pas dit à l'homme de rejoindre sa femme et de veiller à ce qu'elle ne mange pas du fruit ? Le fait que l'Eternel n'ait pas informé l'homme du péché de sa femme et que celle-ci soit parvenue à le convaincre d'en faire de même nous mène à la conclusion suivante : la consommation du fruit correspondait à la volonté divine, ce qui rejoint notre explication selon laquelle il ne s'agissait pas d'un péché à Ses yeux.

Le Tout-Puissant ne voulait pas créer un monde dans lequel l'homme recevrait gratuitement des récompenses. Il désirait, au contraire, que le monde soit régi par un système de récompenses et de punitions ; aussi, était-il nécessaire qu'Adam consomme de l'arbre de la connaissance, afin que le mauvais penchant s'introduise dans le monde. L'homme préfère, en effet, recevoir un salaire pour un travail effectué que d'avoir à subir la gêne de recevoir une récompense gratuite.

J'essaie, moi aussi, de me comporter de la sorte. Un Juif riche travaillait autrefois chez moi ; je savais qu'il n'avait nullement besoin de mon argent, mais le rémunérais malgré tout, afin qu'il puisse apprécier les fruits de son travail. C'est dans cet esprit que le Saint béni soit-Il offre à l'homme la possibilité de choisir le bien, afin de pouvoir le récompenser honorablement pour ses bonnes actions.



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émoura et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Contrariété et délivrance

Mme Maguy Lebée, apparentée au Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto par sa mère, consacre énormément de son temps au peuple d'Israël ; elle est l'une des responsables de nos institutions à Montréal, au Canada.

Lors d'un de mes passages à Montréal, une femme s'adressa à Mme Lebée pour obtenir un entretien avec moi, concernant son fils, paralysé. Elle joignit à sa demande un don pour nos institutions, et affirma qu'après notre entrevue, elle participerait à la hilloula du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto à laquelle elle avait été conviée, et ferait un don supplémentaire en faveur des institutions de Torah.

Le même jour, je devais quitter Montréal et étais si fatigué que je n'avais pas la force de continuer à recevoir le public. C'est ce qui fut expliqué à cette dame, mais elle se mit en colère, demandant, dans ce cas, à récupérer l'argent qu'elle avait donné.

Mme Lebée le lui rendit aussitôt, et lui conseilla par ailleurs de m'envoyer par fax une lettre avec une demande de brakha pour son fils. Si D.ieu veut, ajouta Mme Lebée, les choses allaient s'arranger.

Elle se heurta au départ à une opposition mêlée de scepticisme quant à l'efficacité d'une brakha dans ces conditions. Mais quand on la rassura à ce sujet, elle retrouva son calme et se dépêcha de rédiger une lettre que l'on me fit parvenir par fax.

Quand je reçus cette demande, je bénis

son fils, lui souhaitant de guérir complètement, et mon secrétaire inscrivit ces mots : « Vous aurez le mérite de voir des miracles ! » Il lui promit par ailleurs, renouvelant mes excuses de n'avoir pu la recevoir ce jour-là, qu'à mon prochain passage au Canada, je la rencontrerai, si D.ieu veut, avec son fils en parfaite santé.

Lorsque cette femme reçut ma brakha pour la guérison de son fils, elle voulut restituer son don, mais Mme Lebée lui suggéra d'attendre pour cela la prochaine occasion où elle me rencontrerait.

Un moment passa et, lors d'un nouveau passage au Canada, je reçus de nouveau le public, et notamment cette femme, accompagnée de son fils. C'est avec un grand sourire qu'elle me tendit une enveloppe avec le don promis.

« La semaine où on m'a téléphoné pour m'informer de votre nouveau passage au Canada, me confia-t-elle, mon jeune fils se trouvait par terre à côté de moi. Je sentis soudain une sensation de piqûre au pied. Je baissai les yeux pour remarquer, stupéfaite, que mon fils paralysé s'était mis debout ! »

L'immense mérite du saint Rabbi 'Haïm Pinto zatsal intervint en sa faveur et lui apporta, ainsi qu'à son fils, le salut. Il est en outre certain que le fait d'avoir surmonté sa colère et voulu restituer son don lui valut la délivrance – comme on le sait, quiconque surmonte ses impulsions se voit épargné de mauvais et durs décrets.



PAROLES DE NOS SAGES

Quand l'homme ressemble-t-il à son Créateur ?

« **Faisons l'homme à notre image, à notre ressemblance** » (Béréchit 1:26)

Le Rav Yaakov Israël Loubchensky zatsal, Machguia'h de la Yéchiva « Ohel Torah » de Rabbi El'hanan Wasserman zatsal – que D.ieu venge leur sang –, s'interroge ainsi sur ce verset : comment peut-on dire que le Créateur conçut l'homme à Son image, alors qu'il n'a pas de corps ni d'image corporelle ?

Et d'expliquer que le Saint béni soit-Il accepte le repentir de l'homme et est prêt à lui pardonner ses fautes, à l'exclusion de celles commises vis-à-vis d'autrui.

Par conséquent, si D.ieu absout les fautes commises à Son rencontre, c'est l'homme qui est en mesure de pardonner celles ayant trait aux relations interhumaines. C'est justement ce pouvoir de pardonner les fautes qui assimile l'homme à son Créateur.

Rav David Schreiber, l'un des trésoriers de la caisse de tsédaka « Koupat Haïr », raconte qu'il s'est une fois rendu auprès de Rav Steinmann chelita afin d'avoir des éclaircissements au sujet d'une certaine collecte, dont le Rav avait été informé.

Ce dernier donna son approbation et ajouta : « Il existe des malheurs qu'on entend malheureusement de temps à autre mais qui restent dans la norme. Cependant, il en existe d'autres, terribles, tragiques et effrayants, que l'on ne parvient pas à comprendre. Je suis convaincu que ceux-ci sont dus à une offense causée à son prochain.

« Récemment, poursuivit Rav Steinmann, un Juif est venu me raconter les terribles souffrances qu'il endurait. Je lui ai alors demandé s'il lui est arrivé une fois de causer de la peine à quelqu'un, mais il m'a répondu par la négative. Je lui redemandai s'il était vraiment certain de n'avoir jamais blessé personne, mais il me donna la même réponse. Je revins alors sur ma question pour la troisième fois, et c'est alors qu'il se souvint : "Ah oui, j'ai une fois blessé quelqu'un, mais c'est moi qui avais raison..."

« Évidemment que c'est lui qui avait raison, conclut le Rav. Je ne suis pas en train de parler d'offenses causées sans justification... Mais celui qui a raison a-t-il tous les droits ? Tout le monde comprend que celui qui tue quelqu'un parce qu'il l'a énervé est un meurtrier, même si sa colère était justifiée. Or, nous devons considérer de la même manière les offenses causées à autrui, même si elles sont a priori justifiées ! »

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine :

« **Ainsi parle le Tout-Puissant, l'Éternel qui a créé les cieux et les a déployés (...)** »

(Yéchaya 42)

Lien avec la paracha : la prophétie de Yéchaya fait écho au sujet de la création du ciel, de la terre et de tout ce qu'elle contient, comme le décrit longuement la paracha de Béréchit.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

L'interdit de donner crédit à du colportage

De même qu'il est interdit de donner crédit à de la médisance, le même interdit est en vigueur concernant le colportage, qui est un type de médisance. Autrement dit, on ne doit pas croire que c'est vrai si on nous dit qu'untel a dit sur nous ou nous a fait quelque chose.

Celui qui donne crédit à de tels propos transgresse l'interdit de la Torah : « n'accueille point un rapport mensonger », outre les autres mitsvot négatives et positives qui s'y ajoutent.



A MÉDITER...

Au sujet des relations interhumaines

L'amour gratuit (Premier chapitre)

Imaginons qu'un beau jour, nous voyions dans les rues de la ville une annonce nous invitant tous à prendre part à la construction du Temple.

Oui ! Près de deux mille ans après la destruction du Temple, cette ère bénie où la Présence divine résidait parmi nous, où Jérusalem resplendissait de gloire, où nous avions le mérite de contempler les Cohanim et les Léviim se consacrant au service et au chant, où l'étoffe rouge devenait blanche en signe d'expiation, voilà qu'on nous annonce la possibilité de reconstruire le Temple...

Un seul d'entre nous resterait-il impassible ? Demeurerait-il passif, se croisant les bras ?

Bien sûr que non !

D'un commun élan, nous abandonnerions tous l'ensemble de nos occupations dans lesquelles nous nous investissons du matin au soir, fussent-elles de la plus haute importance, et prendrions la route pour Jérusalem afin de participer à ces instants élevés et de prendre une part active à la construction du Temple.

Personne ne se plaindrait de la promiscuité, de maux de tête ou de dos, de faim, de soif ou de fatigue. Nous nous unifierions tous, tel un seul homme, pour cette cause élevée, dans une sainte vénération et une joie dépassant toutes les frontières !

Et si on nous sollicitait pour contribuer financièrement à la construction du Temple ? Accepterions-nous ?

Sans nul doute !!!

Même le plus pauvre d'entre nous ne voudrait pas renoncer à y prendre part ! Nous serions tous prêts à nous restreindre, à vendre notre maison, à faire des emprunts, à rassembler des dons... pourvu de pouvoir participer nous aussi à la construction du Temple !

Or, chers Juifs, telle est bien la réalité : le Temple nous attend ! Il n'attend que nous !

Il y a près de deux millénaires, le deuxième Temple a été détruit – pourquoi donc ? À cause de la haine gratuite. Ce péché est donc aussi grave que les trois péchés capitaux : l'idolâtrie, les relations interdites et le meurtre (causes de la destruction du premier Temple).

Si le Temple a été détruit en raison de la haine gratuite, dit le 'Hafets 'Haïm, comment peut-on envisager sa reconstruction si cette tare règne encore parmi nous ? Serait-il possible qu'il soit reconstruit dans une situation où il aurait été détruit s'il ne l'avait pas encore été ? Évidemment que non !

Le troisième Temple, qui sera bientôt reconstruit, ne le sera pas sur terre. On ne nous demandera pas de déployer des efforts physiques pour sa construction, ni d'y participer financièrement. En effet, à travers un feu, il descendra tout prêt du ciel, dans sa plus grande splendeur !

Que peut-on donc faire pour participer à cette construction ? Une seule et unique chose, très simple : déraciner de notre cœur la haine qui a mené à la destruction du précédent Temple, et la remplacer par un amour pour autrui, sentiment apte à éveiller la miséricorde divine et accélérant ainsi la reconstruction du Temple.

Peut-on se permettre de renoncer à un tel privilège ? A-t-on le droit d'aller à contre-courant, alors que nous avons l'opportunité de participer activement à la construction du Temple ? Comment rester indifférents face à cette occasion de mettre enfin un terme à ce long et douloureux exil et de rétablir la Présence divine parmi nous ?

C'est impossible !

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



La mitsva d'honorer ses parents

« L'Eternel-Dieu façonna l'homme – poussière détachée du sol – fit pénétrer dans ses narines un souffle de vie, et l'homme devint un être vivant. » (Béréchit 2:7)

Rachi explique que, pour créer l'homme, le Saint béni soit-Il a rassemblé de la terre du monde entier, afin que, quel que soit l'endroit où il meurt, la terre accepte de le recueillir, puisqu'il provient d'elle. Aussi, avant même que l'homme ne fût créé, le Tout-Puissant savait qu'il fauterait et qu'il deviendrait mortel. C'est pourquoi, Il a prévu de créer Adam de sorte qu'à tout endroit où il mourrait, la terre accepterait de lui servir de sépulture.

Nos Sages (Kidouchin 30b) affirment : « Trois associés participent à la création de l'homme : le Saint béni soit-Il, son père et sa mère. » Tout d'abord, ce sont ses parents qui sont à l'origine de ses membres et de ses os, puis le Saint béni soit-Il insuffle en lui une âme. Si l'Eternel, qui est le troisième associé, n'insufflait pas l'âme à cet être, tout l'investissement des parents pour le mettre au monde s'avèrerait stérile. Ceci explique la naissance d'enfants mort-nés, c'est-à-dire auxquels Dieu n'a pas insufflé de souffle de vie. La création d'Adam, quant à elle, ne reposait pas sur cette triple association, puisqu'il n'avait pas de parents, le Saint béni soit-Il ayant choisi de forger Lui-même « l'élue de la création », sans autre associé.

Il en résulte qu'il incombait à Adam, plus qu'à tout autre, d'obéir aux ordres divins. En effet, son amour pour son Créateur aurait dû être trois fois plus intense que celui d'un homme ordinaire, puisque, façonné par Ses seules mains, c'est à Lui seul qu'il devait la vie. Un homme ordinaire, quant à lui, doit respecter ses parents, car ce sont eux qui l'ont mis au monde et à qui il doit l'existence.

Nous comprenons, à présent, la signification profonde de l'obligation relative au respect des parents. Ce devoir persiste même après la mort de ces derniers, car ils sont les associés de Dieu dans la création de l'enfant, et le Saint béni soit-Il poursuit cette association après leur disparition. S'Il annulait cette association, l'enfant perdrait son âme et cesserait de vivre. Étant donné que le Créateur poursuit Son association avec les parents, même après la mort de ceux-ci, ils restent toujours Ses associés à travers leur enfant qui est encore en vie, qui se doit donc également de les honorer de manière posthume.



EN PERSPECTIVE

« Faisons l'homme »

(Béréchit1:26)

Nos Sages affirment : « Pourquoi l'homme a-t-il été créé en dernier dans l'œuvre de la Création ? De sorte que s'il est méritant, on lui dise qu'il en représente le but ultime, et que s'il n'est pas méritant, on puisse lui dire que le moustique l'a précédé. »

Rabbi Its'hak de Warka zatsal illustre cette idée par l'allégorie suivante.



Il existe deux types de cochers : celui auquel D.ieu s'est soucié de procu-

rer une subsistance en lui envoyant un cheval et une charrette, et celui qui possède un cheval parce que le Créateur, qui pourvoit à la subsistance de toute créature, s'est soucié de trouver à cet animal un cocher qui le nourrirait...

Si ces deux hommes trouvent leur source de revenu dans le même travail, une différence fondamentale les sépare : le cheval du premier est à son service, tandis que concernant le second, c'est lui qui travaille pour sa bête.

D'où le sens de notre Midrach : l'homme a été créé en dernier dans l'œuvre de la Création, de sorte que s'il n'est pas méritant, on puisse lui dire que le moustique l'a précédé, autrement dit qu'il n'a été créé que pour le nourrir de son sang...

DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

La fille du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto, Biba'h, épousa Rabbi 'Haïm Ifergan, qui fut le dayan de sa ville. Ils eurent deux enfants, un garçon du nom de Méir et une fille du nom de Tani.

La fille de la Rabbanite Tani, Mme Mira Moyal, raconte sur sa mère que lorsqu'elle sortait de chez elle, la rue se vidait devant sa grande sainteté. Aussi bien les femmes que les hommes avaient peur de regarder son visage, qui brillait d'une lumière précieuse comme celle du firmament.

Mme Moyal raconte également que, dans sa jeunesse, elle tomba gravement malade jusqu'à se trouver entre la vie et la mort. Les médecins annoncèrent qu'elle allait mourir, que D.ieu en préserve, le jour même.

Sa mère, la Rabbanite Tani, se hâta en direction du cimetière pour aller prier sur la tombe du Tsaddik et demander que, par son mérite, D.ieu guérisse sa fille.

En arrivant près de la sépulture, lui apparurent tous ses saints ancêtres qui avaient quitté ce monde. Parmi eux, elle vit soudain son grand-père, Rabbi 'Haïm, qui lui

annonça : « Aujourd'hui, la sentence a été émise que ta fille va mourir.

- Ce n'est pas possible », lui répondit la Rabbanite.

Rabbi 'Haïm répéta : « La sentence a déjà été prononcée, il n'y a plus rien à faire. »

Elle lui demanda, avec espoir : « Grand-père, n'y a-t-il vraiment plus rien à faire ? »

Rabbi 'Haïm lui répondit par une question : « Peut-être toi, as-tu une idée ? »

« Oui, j'en ai une, répondit-elle. Ma fille possède de l'or et de l'argent que nous avons mis de côté pour son mariage. Je demande que tout disparaisse mais qu'elle reste en vie. »

Rabbi 'Haïm accepta la proposition.

Et ainsi en fut-il. Le jour même, tout disparut et Mira guérit.

Le soir, quand le médecin revint, il pensait constater le décès. Sidéré, il la vit debout, vivante et en bonne santé.

Quand elle fut plus âgée, elle épousa un homme de valeur, craignant D.ieu, Rav Avraham Moyal.